

DESTINATAIRES : Directions des études
Membres réguliers et associés du comité des affaires internationales
Responsables internationaux
Responsables de la mobilité

EXPÉDITRICES : Mireille Poulin, coordonnatrice réseau – mobilité internationale
Pamela Pashaei, chargée de programmes de mobilité internationale

DATE : 14 juin 2023

OBJET : Programme de bourses pour des séjours de mobilité au Mexique – appel
de candidatures pour des projets débutant entre le 1er janvier et le
31 mars 2024

Bonjour,

La Direction des affaires internationales (DAI) de la Fédération des cégeps lance un appel de candidatures dans le cadre du *Programme de bourses pour des séjours de mobilité au Mexique* destiné à financer des séjours linguistiques ou des stages crédités, des stages en alternance travail - études (ATE) ou des séjours d'études dont les départs sont prévus entre le **1^{er} janvier et le 31 mars 2024**.

Dépôt des candidatures

Les candidatures pour des projets **se déroulant au Mexique** doivent être soumises via le formulaire en ligne à l'adresse <https://formulaires.cegepint.ca/>. La date limite pour le dépôt des demandes a été fixée au **24 octobre 2023**.

Pour être jugées recevables, les demandes devront être complètes à la date limite de l'appel et inclure tous les documents requis (formulaire, lettre du ou de la registraire ou de l'organisation scolaire et lettre du partenaire mexicain).

La DAI se réserve le droit de refuser toute demande soumise se déroulant dans un pays ou une région visée par des restrictions de voyage ou des avertissements aux voyageurs, que ce soit à la suite de son analyse de la situation ou à l'émission d'avis particuliers d'autorités gouvernementales.

Paramètres et critères du programme

Toutes les demandes seront évaluées en fonction des critères énumérés sur notre [site Internet](#).

À noter que :

- La durée du séjour doit être calculée en nombre de semaines et être, dorénavant, d'un minimum de trois (3) semaines ; La durée du séjour indiquée dans la lettre du partenaire mexicain doit correspondre avec la durée indiquée dans le formulaire en ligne et dans la lettre du registraire ou de l'organisation scolaire ;
- Les dates de début et de fin de stage, de séjour linguistique ou de séjour d'études doivent être les mêmes sur chacun des documents présentés ;

Direction des affaires internationales

Page 1 de 2

- L'exigence d'un nombre minimal d'unités acquises par l'étudiante ou l'étudiant avant son séjour au Mexique a été retirée des normes du programme ;
- Le programme est dorénavant ouvert aux partenariats avec tout établissement d'enseignement, **organisation ou entreprise** du Mexique.
- Les **séjours linguistiques sont maintenant admissibles** à condition qu'ils soient reconnus au sein de la formation et qu'ils mènent à l'obtention d'unités ;
- La lettre du partenaire mexicain doit préciser les noms des étudiantes et étudiants accueillis, les dates de début et de fin du stage, du séjour linguistique ou de la session d'études, les services offerts, ainsi que les modalités d'évaluation convenues entre les parties ;
- Les lettres du registraire ou de l'organisation scolaire et la lettre du partenaire mexicain doivent être signées et déposées au formulaire en format PDF ;
- Le montant demandé ne peut dépasser les montants de la bourse alloués par semaine.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des affaires internationales à dai.programmes@fedecegeps.qc.ca.